

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quinze
- en exercice : 11 le deux octobre à dix-huit heures et trente minutes
- présents : 8 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
- votants : 10 en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. Xavier DENEUFBOURG, Maire.

Date de la convocation : 24 septembre 2015.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise FRÉNAUX, Catherine VINCENT, Marc COUDEVILLE, Xavier DENEUFBOURG, Paul LETREUILLE, Vincent BAUQUET, Wilfred WAGNER et Pascal HENNION.

Pouvoirs : Wilfred WAGNER à Xavier DENEUFBOURG.

Absents excusés : Romain FRELIER, Virginie LARSONNIER (pouvoir donné à Xavier DENEUFBOURG) et Julie DENEUFBOURG (pouvoir donné à Françoise FRENAUX).

Secrétaire de séance : Vincent BAUQUET



Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : un concernant l'élection de délégués dans des organismes extérieurs, suite au départ d'un conseiller municipal et l'autre concernant l'indemnité du receveur municipal. L'unanimité des membres présents acceptent ces ajouts.

1) BUDGET : DECISION MODIFICATIVE. N° 19/2015

Suite à la participation en investissement au Syndicat Scolaire Les Hironnelles en 2014, pour un montant de 2 921,00 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'amortir ce bien sur 5 ans et de procéder au virement de crédits suivants :

- Fonctionnement dépenses :
022 « Dépenses imprévues » - 585,00 €
6811 « Dotations aux amortissements » + 585,00 €
- Recettes d'investissement :
28041581 « Groupement de collectivités » + 585,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter les crédits nécessaires au 1326 « Autres établissements publics locaux » pour un montant de 30 760,00 €. Montant du remboursement par le Syndicat Scolaire les Hironnelles pour les travaux du préfabriqué.

2) HORAIRES DE L'ECOLE. N° 20/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les nouveaux horaires de l'école de Montiers du mercredi, soit de 8h45 à 11h45, à compter du 7 octobre 2015.

3) TPU : MONTANT INDIVIDUEL DE L'ALLOCATION DE COMPENSATION. N° 21/2015

Monsieur le Maire, informe les membres du contenu de la réunion du 16 septembre 2015 et des délibérations prises par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport de la Commission CLECT prévoyant les modalités financières de révision des allocations compensatrices ;
- DONNE un avis favorable à la proposition de révision de l'allocation compensatrice de la commune ;
- ACCEPTE le montant de l'allocation de compensation, tel que voté par le conseil communautaires, soit 22 673 € à compter de l'exercice 2015.

4) ACQUISITION PARCELLES 847 ET 848 : EMPRUNT. N° 22/2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne plus solliciter l'aide de la CCPP par le biais du fonds d'intervention foncière pour l'acquisition des parcelles n° 847 et 848, mais au vu des taux intéressants des banques, d'effectuer un emprunt et ainsi être propriétaire de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation d'un emprunt de 125 000 € pour l'acquisition de la parcelle, de 3 000 € pour les frais de notaire, autorise Monsieur le Maire à signer cet emprunt et toutes les pièces s'y rattachant.

5) EGLISE : TRAVAUX DEUXIEME TRANCHE. N° 23/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de demander une subvention pour la deuxième tranche des travaux qui concerne les vitraux de l'église, auprès du Conseil Départemental.

6) ACCES HANDICAPE : DEMANDE DE PROROGATION. N° 24/2015

Suite à la loi pour l'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, Monsieur le Maire propose de faire une demande de prorogation de délais de dépôt ou d'exécution d'un agenda d'accessibilité programmé pour difficultés techniques selon le chapitre III de l'article R. 111-19-42 du code de la construction et de l'habitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une prorogation de délai de dépôt de dossier pour l'accessibilité des établissements recevant du public devant se faire le 27 septembre 2015 selon le calendrier d'accessibilité programmée auprès de la Préfecture ; report jusqu'au 31 décembre 2015 afin de faire le point technique sur les travaux à réaliser et les coûts afférents.

7) VIDEO PROTECTION DES ESPACES PUBLICS. N° 25/2015

Suite à la mise en place de caméras dans plusieurs villages alentours, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents ce soir, l'importance d'équiper la commune de caméras pour éviter que des larcins soient commis plus facilement dans les villages non munis d'un système de surveillance. Un devis est en cour d'élaboration et une aide du Conseil Départemental peut être demandée et cumulée avec tout autre financeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

8) ELECTION DE DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS. N° 26/2015

Suite au déménagement de Monsieur Romain FRELIER, Conseiller à la Commune de Montiers et délégué titulaire et suppléant dans certains organismes externes, il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement.

- Syndicat Scolaire Les Hirondelles : un poste de suppléant à pourvoir.
A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, délèguent le poste de suppléant à Monsieur Paul LETREUILLE ;
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Montiers-La Neuville-Roy : un poste de titulaire à pourvoir ; Monsieur Pascal HENNION, actuellement suppléant se propose d'être délégué titulaire, un poste de suppléant est donc vacant également.
A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, délèguent le poste de titulaire à Monsieur Pascal HENNION et le poste de suppléant à Monsieur Paul LETREUILLE.
- Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Aronde : un poste de suppléant à pourvoir.
A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, délèguent le poste de suppléant à Madame Catherine VINCENT.

9) INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL. N° 27/2015

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- o de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et
- o d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- o que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à LIEURE Annie, Receveur
- o de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30,49 €

10) QUESTIONS DIVERSES.

- a) Réunion travaux : prévue le samedi 10 octobre à 9h à la Mairie.
- b) Catherine VINCENT évoque un problème d'éclairage rue de St Just.
- c) Marc COUDEVILLE informe des ralentissements dû au travaux d'assainissements et le ramassage des bus le matin.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 19h50.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2015 a comporté neuf délibérations.

1	Budget : Décision Modificative	délibération 19/2015
2	Horaires de l'école	délibération 20/2015
3	TPU : Montant individuel de l'allocation de compensation	délibération 21/2015
4	Acquisition parcelle 847 : Emprunt	délibération 22/2015
5	Eglise : travaux deuxième tranche	délibération 23/2015
6	Accès handicapé : demande de prorogation	délibération 24/2015
7	Vidéo protection des espaces publics	délibération 25/2015
8	Election d'un délégué suppléant pour le Syndicat Scolaire Les Hirondelles	délibération 26/2015
9	Indemnité du receveur municipal	délibération 27/2015